GROUPE ICV
L'art & l'expertise du vin

Services Viticoles

Votre Certiphyto Décideur arrive à échéance entre 2024 et 2026 ? Alors le

CONSEIL STRATEGIQUE PHYTOSANITAIRE – CSP

C'est maintenant !

POURQUOI ?	L'objectif de ce dispositif est d'accompagner chaque exploitation vers la mise en place d'un plan d'actions visant à **réduire l'usage et l'impact des produits phytosanitaires** en recourant notamment à des méthodes alternatives plus respectueuses de l'environnement.
QUOI ?	La Loi de séparation des activités de vente et de conseil des produits phytosanitaires, mise en place en janvier 2021, impose de réaliser un **Diagnostic** de l'exploitation ainsi que **2 Conseils Stratégiques** sur une période de 5 ans afin de pouvoir **renouveler son Certiphyto Décideur et conserver son droit à acheter des produits.**
QUI ?	**Cette obligation concerne toute exploitation utilisant des produits phytosanitaires** et devant renouveler son Certiphyto Décideur à partir de 1er janvier 2024. Les exploitations en totalité en **production BIO** ou en cours de conversion, ou certifiées **Haute Valeur Environnementales** ne sont pas concernées.
QUAND ?	La mise en place du CSP est progressive à partir du 1er janvier 2024. En 2024 et 2025 vous devrez justifier d'un CSP, à partir de 2026 vous devrez présenter 2 CSP espacés de minimum 2 ans ou maximum 3 ans. En résumé, toute exploitation concernée devra **réaliser un CSP en 2023**.
COMMENT ?	Le CSP doit être réalisé par une **structure certifiée** pour le conseil stratégique indépendant. L'ICV est un acteur de confiance historique agréé sous le numéro LR01302 qui pourra vous accompagner à toutes les étapes.

Les étapes du CSP

Phase 1 : **Le Diagnostic Stratégique**, **état des lieux de votre exploitation** décrivant les principales caractéristiques technico économiques, le contexte environnemental de l'exploitation ainsi que les pratiques déjà en place. Il est valable 6 ans et constitue le socle de référence pour la suite du dispositif.

Phase 2 : **Le Conseil Stratégique**, propose un **plan d'actions concret, co-construit** avec l'exploitant et adapté au contexte et objectifs de l'exploitation. Il identifie les leviers d'amélioration de l'usage des produits phytosanitaires et positionne des indicateurs qui seront suivis tout au long du cycle. Le premier est réalisé en enchainement du diagnostic, le second 2 à 3 ans après.

Une offre adaptée

CSP Individuel	Préparation	Réalisation
Vous êtes viticulteur, nous réalisons le diagnostic et le conseil stratégique phytosanitaire qui vous permettront de renouveler votre Certiphyto dans le cadre d'une démarche individuelle.	**Vous remplissez votre formulaire d'inscription** et nous l'envoyez. Vous préparez ensuite les documents nécessaires à la réalisation de la prestation tels que CVI, déclaration PAC, cahier de cultures, plan cartographique de l'exploitation, état des stocks…	**Nous prenons rendez-vous avec vous, nous déplaçons sur le site** de votre exploitation et réalisons sur la base de vos documents préparatoires. Nous vous remettons enfin l'attestation à présenter lors du renouvellement de votre Certiphyto.

TARIFS

680 € HT / audit conseil initial
400 € HT / conseil de suivi

Le Groupe ICV, le bon choix pour vous accompagner

- Une Offre spécialisée en viticulture avec une équipe de consultants experts qui vous aidera à réaliser un diagnostic objectif et à mettre en place un plan d'actions pragmatique.
- Une Expérience reconnue dans l'accompagnement de démarches individuelles et collectives avec plus de 2500 exploitations accompagnées vers la certification HVE.
- Une méthode et des outils numériques efficaces pour une qualité de service de haut niveau

Des actions opérationnelles déjà disponibles et adaptées

- Un catalogue de formations riche et adapté pour mettre en œuvre les premières actions
- Une complémentarité avec le Conseil Spécifique (préconisations) pour raisonner et appliquer au quotidien vos programmes de traitements incluant les méthodes de luttes alternatives
- Une R&D à la pointe pour des solutions innovantes de réductions des intrants (cépages résistants, biocontrôles et biostimulants, couverts végétaux, outils numériques…) pour ceux qui souhaitent aller au-delà du seul respect réglementaire.

Contactez votre interlocuteur de proximité habituel :

- Beaumes de Venise : 04 90 12 42 60
- Béziers : 04 67 62 00 24
- Bordeaux : 06 08 73 58 51
- Brignoles : 04 94 37 01 90
- Carcassonne 04 68 78 64 00

Montpellier : 04 67 07 04 80
Narbonne : 04 68 41 04 35
Nîmes : 04 66 64 70 82
Perpignan : 04 68 54 84 84
Tain l'Hermitage : 04 75 08 44 33
Ruoms : 04 66 64 70 82

GROUPE ICV
L'art & l'expertise du vin